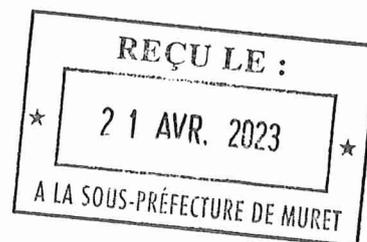


MAIRIE
DU
FOUSSERET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

**DOSSIER N° 2023-18 : APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE L'ÉGLISE SAINT
PIERRE ES LIENS ET DEMANDES DE SUBVENTION**

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le cinq avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BOULINEAU Christophe -
Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme
DROCOURT Angélique - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien -
Mme LAFARGUE Claudine - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes PERONNET
Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent
M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique
Mme GREGORUTTI Aurélie excusée
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme PERONNET
Odile
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPOUL Sabine

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'architecte du patrimoine M. Guillaume CLEMENT a transmis son rapport sur l'état de l'église début janvier 2023.

Pour la première tranche de travaux, celle relative à la voûte, le montant des travaux s'élève à 399 041,52 €.

Afin de financer cette première tranche de travaux M. le maire pense nécessaire d'obtenir des subventions auprès de L'Etat et le Département ou de tout autre organisme disposant de fonds pouvant accompagner les communes dans la rénovation de leurs édifices.

M. le Maire demande l'approbation du projet de première tranche de travaux de rénovation de l'église Saint Pierre ès Liens pour un montant de 399 041,52 € et l'autorisation de solliciter des subventions auprès de tout organisme ou collectivité habilitée à financer ce type de travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE
DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de première tranche de travaux de rénovation de l'église Saint Pierre ès Liens pour un montant de 399 041,52 €

ARTICLE 2 : de solliciter des subventions auprès de tout organisme ou collectivité habilitée à financer ce type de travaux.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 17 avril 2023

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE



- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.